ASSURANCE MUTUELLE DU "SUN," [illegible] Bureau encoig. Camp et Commune. 10 nov

ALFRED MUNROE, marchand d'habillements [illegible] No. 34 rue des Magasins.

AUGUSTE MOLIER, importateur de vins, liqueurs, &c. No. 90 rue St. Louis. 10 nov

B. O. VIGNAUD, porcelaine verrerie et [illegible] No. [illegible]

B. TALAMON, importateur de vins, liqueurs, [illegible] rue St. Louis. 10 nov

B. VALLES, [illegible] commissionnaire, No. 96, rue [illegible] 10 nov

B. A. SOULIE, charbon de terre, No. 48, rue [illegible] 10 nov

BODECKE, WOODS & Co., négociants commissionnaires, [illegible] Tchoupitoulas. 10 nov

CHARLES DUFOUR, négociant commissionnaire, No. 31 rue Conti. 10 nov

CHARLES A. BARRIERE, importateur et marchand de marchandises sèches, Françaises, Anglaises [illegible] No. 30, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 10 nov

CORDEVIOLLE & LACROIX, marchands [illegible] No. 132 Chartres. 10 nov

COURTOISIER & Co., confiseurs, encoignure [illegible] 10 nov

C. M. SIMPSON, marchand de marchandises [illegible] rue de Chartres. 10 nov

CHAUVIN & LEVOIS, articles de Paris, No. [illegible] 10 nov

DAVIDA CHAPUIS, importateurs de marchandises françaises, anglaises, allemandes et [illegible] No. 43 rue de Chartres. 10 nov

DUFOUR, DURAND & Co., importateurs et marchands de marchandises sèches, No. 25, rue [illegible] 10 nov

D. MACARTY, importateur et marchand de marchandises sèches, No. 26, rue Bourbon.

D. GOER & RIFFLARD, importateurs et marchands de marchandises sèches, françaises, [illegible] No. 21 rue des Magasins. 10n

D. KENNEDY, marchand de marchandises sèches par colis, No. 12 rue Toulouse. 10 nov

DIVAN, QUESNOIZE & Co., marchands [illegible] Nos. 11 et 13, rue St. Louis. 10 nov

DUDOUYT & TEULADE, importateur de vins, liqueurs, &c. No. 23, rue Toulouse. 10 nov

EUGENE ROCHEREAU & Co., importateurs de vins, liqueurs, &c. Nos. 17 et 19, rue [illegible] 10 nov

EMERSON, TOURNE & Co., négociants commissionnaires, No. 150, rue Tchoupitoulas.

EDOUARD LARRONDE, importateur de [illegible] liqueurs, &c., No. 85, rue St. Louis. 10 nov

EMILE JOHNS, marchand-commissionnaire et [illegible] produits des Antilles, No. 110, [illegible] 10 nov

FROST & Co., marchands de souliers, bottes [illegible] No. 10, [illegible] 10 nov

F. A. J. LACOSTE, négociant en vins et marchandises sèches, No. 105, rue Royale. 10 nov

FANNY FRYER, modes et nouveautés, encoig. [illegible] Bienville. 10 nov

FORCADE & Co., importateurs et marchands de marchandises sèches, Françaises, Anglaises et [illegible] No. 21 rue de Chartres. 10 nov

FULLER & BOYD, marchands en gros de marchandises sèches, No. 70 rue Gravier. 10 nov

GARTHWAITE, PAYAN & Co., marchands d'habillements faits en gros et en détail, No. 10, [illegible] 10 nov

G. M. LUCAS, négociant commissionnaire, [illegible] Eaux de vie, &c., No. 30, [illegible] 12 nov

GEO. A. HORT, BUCHANAN & Co., marchands commissionnaires, No. 64, rue Tchoupitoulas. 10 nov

HARVEY & COOLIDGE, marchands commissionnaires [illegible] 31 rue Gravier. 10 nov

HEPBURN & TURPIN, importateurs de [illegible] No. 31 rue Royale, Nouvelle-Orléans. 10 nov

HOOD, DARLING & Co., marchands [illegible] No. 49, rue de la [illegible] 10 nov

HOS[illegible] St. Pierre et Bourbon. 10 nov

H. SELLECK [illegible] 10 nov

H. CABALLERO, importateur de cigares de la Havane, No. 22 rue de la Vieille [illegible] 10 nov

JAS. A. LORREILHE, [illegible] 10 nov

JOHN BELLOW, Jr., habillements confectionnés, No. 121 rue de la Vieille Levée. 10 nov

JODOY & BRASIER, marchands commissionnaires, [illegible] No. 10 rue Conti, Nouvelle-Orléans. 10 nov

J. W. STANTON & Co., [illegible] 10 nov

JAS. L. WOODRUFF, [illegible] No. 40 [illegible] 10 nov

J. J. HERCIER & Co., [illegible] 10 nov

J. N. DEPOUILLY, [illegible] 10 nov

[illegible] 10 nov

JACQUES LAROSE, [illegible] No. 70, Vieille [illegible]

J. [illegible] 10 nov

J. QUADRAS, [illegible] 10 nov

JOHN HALL, [illegible] 10 nov

J. CANTIN, [illegible] No. 42 rue [illegible] 10 nov

LAPEYRE, HARISPE & Co., négociants [illegible] No. 36 rue [illegible] 10 nov

LORNE ET FROIS, importateurs et marchands de marchandises sèches françaises [illegible] No. 41 rue de Chartres. 10 nov

LEOPOLD JEANNES, [illegible] No. 42 rue [illegible] 10 nov

LYNN H. GALE, [illegible] No. 91, rue de la Commune. 10 nov

LOISON & SILVESTRE, importateurs [illegible] 10 nov

LONARD STURTEVANT & Co., [illegible] 10 n

L. H. RICHARDS, importateur de marchandises [illegible] No. 33, rue de la Douane. 10 nov

MUTUAL SAFETY INSURANCE Co. [illegible] Gravier. 10 nov

MUSSEL WHITE & Co., [illegible] 10 nov

M. E. DAVOCK, marchand de marchandises sèches, No. 39. 10 nov

MME. VINCENT, modes et nouveautés, encoig. [illegible] Conti. 10 nov

MILLER, BEALLE & Co., négociants commissionnaires, No. 36 rue de la Commune. 10 n

NORCROSS & FOSDICK, négociants commissionnaires, [illegible] Boston, No. 40, [illegible] 10 nov

NUMA LACOSTE, importateur de vins, et [illegible] No. 103, [illegible] 10 nov

NORTH & BROTHERS, marchands de marchandises sèches [illegible] 10 nov

OCTAVE TALAMON, importateur de marchandises [illegible] 10 nov

P. CUSACHS, [illegible] Magasin en gros de [illegible] 10 nov

P. LONGIS, importateur de vins, eaux de vie et [illegible] No. 116, rue Royale. 10 nov

POUGET FILS, importateur de vins, liqueurs, [illegible] 147, rue Royale. 10 nov

PETERS & MILLARD, marchands de [illegible] Vieille Levée et Bienville. 10n

P. POUTZ, négociant commissionnaire, No. 93, [illegible] 10 nov

RICKER & PEARSON, négociants commissionnaires, No. 92 rue du Camp. 10 nov

ROBERTS & HALL, [illegible] No. 73, rue [illegible] 10 nov

REYNAUD, CUCULLU & Co., négociants commissionnaires, No. 34 rue Tchoupitoulas. 10n

R. G. HOBBS, [illegible] 10 nov

R. CAHUZAC, importateur de vins, liqueurs, &c. [illegible] Vieille Levée. 10 nov

SMITH BRYAN, importateur de toile [illegible] No. 30, rue de [illegible] 10 nov

ST. VICTOR BARRETT, importateur de vins [illegible] Nos. 39 et 45 rue de la Vieille Levée. 10 nov

THOMPSON & LAMPRE, négociants commissionnaires, No. 26 rue de la Vieille Levée. 10n

TH. PIGNEGUY, importateur et marchand de marchandises sèches, encoignure des rues Canal et Chartres.

T. BAILLY BLANCHARD, négociant commissionnaire, No. 29, rue de la Douane. 10 nov

VANCE & LEPPER, [illegible] No. 24, rue Bienville. 10 nov

VICTOR HEBERT, [illegible] 10 nov

VICTOR ROUMAGE, importateur de vins, liqueurs, &c. No. 67, rue St. Louis. 10 nov

W. F. VREDENBURGH & Co., négociants commissionnaires [illegible] No. 30, Vieille Levée. 11 nov

WOOD & SIMMONS, négociants commissionnaires, No. 20 rue des Magasins. 10 nov

W. A. RYAN, quincaillier, No. 44, rue de Chartres. 10 nov

W. FREMONT & Co., marchands de [illegible] No. 26 rue de la Vieille Levée. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] négociants commissionnaires, No. 81, rue [illegible] 10 nov

W. A. R. MURPHY, [illegible] Vieux Bassin. 10 nov

WM. DUNN, [illegible] No. 31, Commune. 10 nov

WM. McKEAN, libraire et papetier [illegible] encoignure Commune et Camp. 10 nov

WYLIE & EGANA, négociants commissionnaires, No. 34 rue Bienville. 10 nov

WEST, OLIVER & WOODLIEF, importateurs de marchandises sèches, Françaises, Anglaises et américaines, No. 17 rue de Chartres. 10 nov

HABILLEMENTS.

[illegible] RUE DE CHARTRES.

Le soussigné vient de recevoir de Paris, les articles suivants, qu'il a [illegible] et de la meilleure qualité, et qui ont été [illegible] par notre M. [illegible] lors de son dernier voyage, ils sont offerts aux prix les plus modérés, savoir:

Draps de Louviers bleu, noirs et en couleur.
Casimirs noir et en couleur.
Draps de [illegible] drap de [illegible]
Paletots et [illegible]
Habits et [illegible]
Gilets de dessous en cachemire croisés et non croisés;
Idem en velours do do.
Idem en soie do do.
Idem en satin brodé, pour soirées;
Idem en satin noir et castor brodé.
Echarpes et cravates en soie couleur et satin Joinville.
Gants chevreau, blancs, noirs et couleur.
Gants de militaires en fil, blancs et couleur.
Bretelles et chaussettes en soie et coton;
Chemises en toile fine;
Chapeaux à la Polka et à la Mazurka;
Claques galonnées pour généraux et colonels;
Epaulettes pour généraux, capitaines, lieutenants, sergents et caporaux.
Broderies pour majors généraux, lieutenants de marine, aspirants, &c.
Galons en or et en argent, aiguillettes en or;
Panaches pour officiers et dragons;
Sabres de tout genre.

☞ Paletots, habits et levites, vestes et pantalons faits sur ordre, dans le dernier style de Paris.
18 nov. L. A. & W. BARBARIN.

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres, 132.
CORDEVIOLLE & LACROIX.

ONT l'honneur d'annoncer au public et à leurs habitués qu'ils viennent de recevoir par les navires Viola et Tagliom, du Havre, un grand assortiment de marchandises pour la saison et dans le genre le plus nouveau, savoir:

POUR HABITS ET REDINGOTES.
Drap noir Sedan, Electra Supra; dito Bronze anglais; dito bronze doré, dito bronze riche; dito bronze alca; do bronze acajou, dito bronze tabac d'Espagne; dito bronze foncé d'Italy, dito faisan doré—Drap vert russe; dito vert invisible; dito vert de cour; dito vert antique; dito vert dragon; dito vert lord Gray—Drap bleu roi, dito bleu au glas; dito bleu amiral; dito bleu Nemours.

POUR PALETOTS.
Drap castor et pilote, noir, bronze, vert, noir anglais et fumée de Londres.

POUR PANTALONS.
Satin castor noir superfin;
" " de fantaisie, nuances de mode,
" " à raies, ombré,
" " à carreaux, ombré,

POUR GILETS.
Velours noir et de toutes nuances; dito façonné, dessins riches; satin noir uni dito dito; dito façonnés noir; Gourgourau noir; dito de fantaisie; drap de soie noir; dito de mode, Grande fantaisie; dito brodé or et argent, pour bals. Cachemire français, dito de l'Inde, dito d'Ecosse.

ECHARPES satin noir, unies,
Do façonnées,
Do couleurs de mode,
Cravates satin noir,
do façonnées,
Do de fantaisie—Gants Jouvin, blancs, dito dito noirs; dito dito couleurs nouvelles.
Parapluies soie conte. première qualité,
Habits drap noir et fantaisie,
Redingotes do do,
Paletots drap castor et pilote, et drap façonné doublé en satin grec.
Tweed de drap imperméable, de toutes nuances et du dernier genre.
Pantalons satin, castor noir léger,
" " fort,
" " couleur de mode,
Gilets de bal, tramé or et argent,
do do en velours,
" cachemire, collet droit,
" " à châle,
" " à oreilles,
" en soie, de toutes les formes et dessins très variés.
Bretelles soie et gomme élastique 1re qualité,
Chaussons coton anglais, superfins,
Chapeaux de soie de Pinaud,
genre Fonds,
Gants de soie et fil d'Ecosse.
Gilets de tricot en coton; dito dito en laine, do do de flanelle; caleçons tricot de coton, dito en flanelle de santé.—Gilets tricot de soie; caleçons do do.

Toutes les marchandises ci-dessus énoncées sortent des premières fabriques et ont été choisies par notre sieur Cordeviolle, qui se trouve dans ce moment à Paris, pour surveiller la confection et la fabrication de nos marchandises pour l'été prochain.

Toutes les commandes dans notre partie seront reçues et remplies avec tous les soins et toute la promptitude possibles. 10 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et à nos habitués, que pour leur convenance, nous avons transporté notre magasin au No. 10, rue du Canal, à coté de Messrs. Pollard & Green, où nous sommes prêts à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien nous favoriser de leur visite. Nous offrons l'assortiment suivant de marchandises.

GARTHWITE, PAYAN & Co.
MAGASIN D'HABILLEMENTS, EN GROS ET EN DETAIL, No. 10, rue du Canal, (Pauldng Row) entre Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 29 Broad street Newark, (N. Jersey.)
Reçu par les navires Sartelle, Orleans, St. Mary, Clifton, Louisa, Union, Tennessee, Glasgow, Silas Holmes et Shakspeare, les marchandises suivantes:
Surtouts en couvertures bleues, blanches et vertes.
Paletots dito dito dito surtout en Bossingue bleu, paletots et gilets monkey; dito, surtouts et paletots en drap pilote et castorine, gilets monkeys, idem tonds, et pantalons, en huse et kersey, pantalons croisé fantaisie française, anglaise et allemande, habits de voyage à l'Albert, nouveau style, habits noirs et fantaisie, à corde nord et unis, habits écourtés, à la prince Albert, à la quaker et de travail.
Ils ont fait faire expressément pour ce marché, des habits levites, paletots et sacs en drap noir français, anglais et allemands, des pantalons en peau de daim, unis et paletots.
PANTALONS—En casimir croisé, fantaisie et uni, rayés de fantaisie, carré ou petites raies, et drap français et anglais, en satinet uni, à carreaux, noir mélangé, et mélangé de Cadiz, en linsey, kersey, cotonnade rayée et jeans du Kentucky à carreaux.
GILETS DE DESSOUS—A collets droits croisés, collets tournants, en castor uni et à carreaux, valenciennes, en satin noir et bleu, satinet mélangé, satin noir et bombasine, satin à carreaux.
CHEMISES—Caleçons, mouchoirs de poche et de col, gants, chemises mérinos tricoté, coton écru, flanelle de Canton, flanelle blanche, toile grise, coton, et bleu et de couleur, dito en calicot, blanches et rayées, à l'usage des habitans.
BRETELLES—Gomme élastique, de fabriques américaines et françaises, tricotées de coton blanc tricoté, carrés. 100 douzaines chaussettes de laine, tricotées dans le Lapland.
PARAPLUIES et autres articles requis dans un vestiaire, pour hommes et enfants, idem en drap pour petits enfants.
HABILLEMENTS D'ENFANS de toutes sortes et qualités.
Les habitans, les détaillants et par achats sont respectueusement invités à examiner les articles ci-dessus avant d'acheter ailleurs. Nous n'avons par la prétention de vendre à meilleur marché que les autres, mais nous faisons une règle de plaire et de satisfaire tous ceux qui nous honorent de leur visite, par le prix et la qualité de nos marchandises. Loin de nous les pompeux étalages d'annonces "Prix bas" "Vente au prix comptant"—"Vente au dessous du prix d'achat," &c.
10 nov GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AUX ACHETEURS D'HABILLEMENS.

ALFRED MUNROE, No. 34, rue des Magasins, reçoit en ce moment le plus bel assortiment d'HABILLEMENS POUR HOMMES, qu'il ait eu le plaisir d'offrir jusqu'à ce jour. Le genre, la qualité et le travail de ces habillements valent sous tous les rapports tout ce qu'on peut trouver de mieux dans n'importe quel établissement de la Nouvelle-Orléans. Tous ces articles sont faits et choisis expressément pour le détail, et l'on peut y trouver un choix de tout ce qui convient à la toilette d'un fashionable.

Ce magasin n'a et n'aura jamais de vieux fonds. Voici la liste d'une partie de ce qu'il y trouve:

HABITS ET LEVITES.
Habits de drap noir, français et anglais,
Levites do do do,
Levites et habits drap bronze, olive et bleu,
Paletots drap noir et couleur fantaisie,
Habits de bureau, casimir noir et couleur fantaisie,
Idem en tweed, couleur fantaisie,
Surtouts en drap noir et couleur,
Capotes de couverture, vertes, bleues, brunes et blanches,
Surtouts en mackinaw bleu, article supérieur pr. pilotes,
Paletots et surtouts en Fearnought,
Manteaux en drap noir et bleu.

PANTALONS.
Pantalons en casimir français et anglais supérieur,
Pantalons en chamois noir, do do,
Pantalons idem, couleur fantaisie, nouveau genre,
Pantalons tweed et satinet, nouveau genre.

GILETS.
Gilets cachemire, Valence et toilinet, nouveaux genres,
Do velours noir et couleur, do do
Do Satin noir et dessins de fantaisie, do
Do Drap noir uni et couleur et satin fantaisie,
Do Drap noir et couleur, casimir et satinet.

ARTICLES DE FANTAISIE, CHEMISES, &c.
Un grand assortiment de chemises en fil et en coton; caleçons et chemises de dessous en mérinos, laine d'agneau et coton; idem en flanelle de Canton et laine pure; chaussettes et laine d'agneau, mérinos et coton; gants de toutes sortes, cravates, toutes établissent; écharpes en satin et soierie de fantaisie; cravates en merde de col; ombrelles en soie, idem en gingham; toilles &c.

AUSSI—Chapeaux en soie, feutre, castor, castor et autres. ALFRED MUNROE, 34, Magasins
4 nov

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

LOISON & SILVESTRE reçoivent de Paris et de New-York, par les navires Norman, Rubicon, Monmouth et Louisa, un grand et bel assortiment d'habillements pour enfants de tout âge, consistant en:
Paletots tweed, beaver, drap et castorine,
Redingotes drap noir et bleu, fins,
Gilets ronds et basquettes,
Vestes algériennes et bretonnes, genre nouveau,
Mazanellos à basques, mode nouvelle,
Pantalons casimir, doeskins, à carreaux,
Gilets satin fantaisie,
Chemises, gants, bretelles et chaussettes,
Mouchoirs de soie et cravates,
Manteaux drap doublés tartan.
30 oct LOISON & SILVESTRE, 76, rue de Chartres.

HABILLEMENTS — HABILLEMENTS,
A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS,
POUR DU COMPTANT.

LE soussigné reçoit en ce moment, directement des manufactures de New York et de Boston, à son Entrepôt D'HABILLEMENTS DE SUD, No 121, rue de la Vieille-Levée, un grand assortiment complet de linges de corps, consistant en partie de

Habits et levites en draps français, superfins et de diverses couleurs; paletots, draps français superfins noirs, bruns et gris, paletot superfin noirs et couleurs fantaisie; paletots et habits Buisniers en tweeds français et anglais; gilets riches en cachemires, laine, velours, et satins noir et fantaisie; pantalons en casimir, satinet et cotonnade française;

Un très vaste assortiment de chemises blanches et en général pour habillements d'hommes, ainsi que des hardes pour domestiques.

Chapeaux, casquettes, parapluies, &c. Le tout à dix pour cent meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville.
2 oct. JOHN BELLOW, Jr.

AVIS AUX AMATEURS EUROPEENS ET AUTRES. TERRES A VENDRE.

Ces terres, situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignements, au soussigné.

GIFFARD,
Place St Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Courvoisier, confiseur. 31 oct—3 m

J. PERINAUD,
TEINTURIER DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES,
208, rue Royale,
ENTRE ST. PHILIPPE ET DUMAINE, NLLE.-ORLEANS.

A L'HONNEUR d'informer le public, qu'il vient de recevoir d'une des meilleures fabriques de France, un cylindre à double partie, pour moirer et lustrer les étoffes de soie. Il joint à cette nouvelle importation un système de teinture par la vapeur, amélioration que lui seul a fait dans ce pays, et qui le met à même d'offrir un résultat bien supérieur pour la fraîcheur et la solidité des nuances, sans altérer les étoffes.

Ses connaissances chimiques mises en pratique, lui permettent d'obtenir les plus belles couleurs des manufactures françaises, et de faire toutes celles que l'on pourrait lui présenter, car il est assuré d'un succès parfait dans la nuance.

Nettoyage à neuf, teinture d'habillements tout fait, de tapis, de rideaux, et de toutes espèces d'étoffes d'ameublement, par des procédés garantis.

NOTA—Comme on a contesté la possibilité de teindre à la vapeur, les personnes qui en doute sont priées de visiter l'établissement. 15 oct—3 m

CONFORMÉMENT à un acte de la Législature, intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 10 mars 1845," et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, à sa séance du 29 septembre 1845, avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police de la Municipalité No. 3:

Suzanne, négresse âgée de 30 à 30 ans, taille de 5 pieds, 1/4 de pouce, se disant appartenir à M. Josiah Cox, de l'Alabama, emprisonnée depuis le 15 mars 1845.

Frederick alias Tom, âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds, 1/4 pouce, se disant appartenir à M. C. Walker, domicilié entre le Port-Hudson et Clinton, Mississippi, emprisonné depuis le 20 décembre 1844.

Les propriétaires des esclaves sus-mentionnés, sont par le présent avertis d'avoir à prouver leur propriété, payer les frais et retirer les dits esclaves dans le délai de trois mois, autrement ils seront vendus conformément à la loi précitée.

Nouvelle-Orléans, le 1er Octobre 1845.
2 oct—3m MIGUEL HERNANDEZ Jr.
2nd Lieutenant de police.

SEAUX—600 douzaines, seaux peints, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
16 nov 31 Gravier

COMESTIBLES, VINS.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants:
[illegible] Cognac Pellevoisin;
[illegible] do do;
15 [illegible]
15 [illegible] à vendre par P. LONGIS,
6 nov [illegible] Royale.

LE soussigné offre à vendre en magasin, les articles suivants [illegible] de Bordeaux [illegible]
30 barriques vin ordinaire de Bordeaux; 25 [illegible] vin supérieur pour familles; 50 do vin de [illegible]; 20 bouteilles vin blanc; 60 barils vin de Porto; 200 caisses vin de Bordeaux; 150 caisses liqueurs assorties; 75 caisses absynthe, 50 caisses Curaçao; 150 caisses savon de Castille, 75 paniers Champagne, 25 caisses cerises à l'eau de vie; 150 caisses eau de fleur d'oranger; 25 caisses Marasquino; 25 caisses Kirschenwasser; 75 douzaines guignolet; 27 mill. bouchons; 40 paniers huile d'olive; 15 barils genièvre de N. York; 15 do. eau-de-vie do.; 10 do rum do; 3 demi pipes Cognac, Pellevoisin; 3 quarts do do Otferler.
A vendre par P. LONGIS,
10 nov No. 16, rue Royale

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations:
6 boucauds fil à voile, petites et grosses pelotes;
6 dito lignes assorties de grosseur;
2500 boites et demi boites de Sardines de Chatelain et Basset.
300 demi boites de cèpes à l'huile,
200 dito petits pois préparés;
150 caisses de 12 bouteilles, vin rouge vieux de Bordeaux;
60 demi barriques vin blanc et rouge ordinaire et de qualité supérieure;
4 barriques dito dito
20 dito dito rouge, très bonne qualité pour familles;
10 demi pipes vieille eau-de-vie de cognac, Pinet Castillon;
10 1/4 dito dito 1805 Lecocq;
10 demi pipes et quart de pipes 1821, Castillon jeune;
10 demi barriques vieille eau de vie;
Fruits à l'eau-de-vie, liqueurs assorties, guignolet d'Angers, maraschino, très vieux curaçao, 80,000 bouchons fins 1/2 longs. Vor ROUMAGE,
12 nov 67, St. Louis.

A VENDRE au débarquement du navire New-Hampshire, de Bordeaux:
200 barriques vin rouge ordinaire,
32 dito vin rouge Cantenac, Médoc,
8 dito vin rouge St. Julien Médoc 1839,
40 dito vin rouge Ludon, Médoc 1842,
100 caisses vin rouge ordinaire,
190 dito vin rouge Château Lafitte, Léoville, Château Margaux et Château Latour,
140 caisses vin blanc Sauterne 1837,
50 dito do do do en 1/2 bouteilles,
10 dito Liqueurs superfines,
10 dito Marasquino superfin grand modèle,
10 dito Eau d'or de Dantzick, superfin,
18 dito Curaçao superfin,
25 dito Maraschino surfin,
50 dito Eau d'or de Dantzick, surfin,
50 dito Curaçao, surfin,
50 paniers et 120 demi do Guignolet d'Angers,
300 dito Anisette superfine,
200 caisses Fruits à l'eau-de-vie, 3 do Moutarde,
30 dito Kirchenwasser,
10 dito Cerises à l'eau-de-vie, 6 fut eau-de-vie,
100 paniers de 150 chaque, bouteilles vides,
100 barils vin blanc ordinaire,
50 dito do do Sauterne supérieur 1837,
40 milliers Bouchons longs, 20 do do 1/2 longs,
25 dito do à dame-jeannes,
400 boites, 1,200 de 100 1/4 sardines à l'huile,
40 demi-boites Cèpes à l'huile, par
11 oct POUGET Fils, 147, rue Royale.

A VENDRE, en débarquement du navire Dana, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge; 100 barils vin blanc Sauterne; 100 caisses paubans, litre fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte; 100 do do demi-litre do do; 200,000 bouchons pointus surfins; 200,000 bouchons à dame-jeannes; 200,000 bouchons ordinaires; 30,000 bouchons à demi-bouteilles; 20 barils vinaigre blanc, par POUGET Fils,
20 oct 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Dana, venant de Bordeaux:
100 barriques de vin rouge;
100 demi-barriques de vin blanc;
100 caisses Cerises à l'eau-de-vie;
75 caisses Prunes à l'eau-de-vie;
20 do Abricots; 20 dito Poires
50 do Absinthe Sauvajol Bruneton, à vendre par DUDOUYT & TEULADE,
30 oct 13, rue Toulouse.

A VENDRE en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:
90 barriques vin ordinaire,
18 demi do. vin blanc haut Sauterne,
150 paniers bouteilles vides,
25 paniers guignolet, qualité supérieure,
14 fusils de chasse.
En magasin, un assortiment de vins en caisse, à très bas prix, liqueurs, anisette et 180 m. capsules à bouteilles.
15 oct. ST. V. BARRETT. 39 et 45 Vieille Levée.

EN débarquement du navire New-Hampshire, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
400 barriques vin rouge, de divers crus;
30 demi barriques dito do;
140 demi barriques vin blanc Haut Sauternes;
100 caisses Cerises à l'eau de vie;
100 caisses vin rouge St Julien, 1842;
50 caisses Absinthe Suisse;
100 paniers Anisette superfine;
10 quarts de pipe Cognac J. J. Dupuy,
10 quarts de pipe Cognac Pellevoisin.
G. M. LUCAS,
11 oct. 30 rue Bienville.

EN débarquement du navire Dana, de Bordeaux:
Vins en barriques et demi barriques.
St. Emilion No. 1, 2 et 3, St. Estephe Médoc,
St. Julien Médoc, Chateau Margaux,
Sauterne et Barsac,
Haut Sauterne et Haut Barsac,
Quelques caisses de Sardines à l'huile, de la marque Chatelin & Bonnet, à vendre par
4 nov. NUMA LACOSTE, 103 rue Royale.

EN débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Estephe Médoc,
20 do do du Ludon Médoc,
20 do do St Julien Médoc, 10 demi barriques do,
10 barils vin blanc Haut Sauterne,
A vendre par B. TALAMON,
31 oct 90, St Louis.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque Dana, de Bordeaux:
180 barriques vin rouge pour familles, tels que Montferrand, St. Emilion No. 2, St. Estephe, Cotes Montmorancy, Curaçao de Hollande, grand modèle, Maraquin, do do, Liqueurs superfines, surfines, fines et ordinaires, Fruits à l'eau de vie; Cèpes en boîtes, 1/2 boîtes et demi-boîtes, Sardines en boîtes, 1/2, 1/4 et 1/8 boîtes, Truffes.

Toujours un assortiment d'importation antérieure. Vins blancs, rouges, de toutes qualités, en barriques, 1/2 barriques, bouteilles et demi bouteilles. Vins généreux d'Espagne en caisse. Vins muscat Lunel et Frontignan en caisse. Vermut du Torino en caisse et dame-jeanne. Champagne; Anisette superfine et surfine; Eau de vie de Dantzick; Liqueurs en cruchons porcelaine. Bouchons pour bouteilles de toutes qualités.
30 oct F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille:
40 barriques vin Bergasse
40 do do Bandol,
30 do do Beitford;
100 caisses vin Muscat;
100 do cornichons, anchois, olives et capres;
Quelques caisses véritable anchois à l'huile;
40 paniers huile Plagnol 24 onces
60 do do do 16 do
25 do par 24 demi bouteilles;
100 paniers de 100 bouteilles chaque, 22 onces;
50 do do do 30 do
20 do 200 demi bouteilles.
11 nov NUMA LACOSTE, 103, Royale.

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL, ET ARPENTAGE.

LE soussigné, ayant transporté son bureau, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, profite de cette occasion pour offrir de nouveau au public ses services dans l'exercice de sa profession, soit comme architecte, ingénieur ou arpenteur. Il se chargera de faire des plans de maisons particulières, d'édifices publics de tout genre, dans le style grec, gothique ou dans aucune des variétés du style moderne, en combinant la solidité et le confort avec l'élégance, et y joindre les devis et estimations approximatives, basées sur le prix de la main d'œuvre et des matériaux, d'après un tarif moyen.

Le soussigné se chargera aussi des relevés et travaux nécessaires à l'établissement d'ouvrages publics, tels que chemins de fer, canaux, jetées, chaussées, levées, etc. S'étant assuré de la collaboration d'un nombre suffisant d'ingénieurs pour le seconder, le soussigné est préparé à étendre ses travaux hors de la Nouvelle-Orléans, selon l'importance de l'objet en vue, et à se procurer immédiatement les ouvriers nécessaires pour l'exécution énergique des ouvrages de la plus grande importance. Relevés et plans de terrains, cartes topographiques, dessins de machines, devis de maisons de ville, ou de campagne, de magasins, etc., seront exécutés dans le plus bref délai; et le soussigné se chargera de surveiller les constructions. Le grand nombre de plans exécutés par le soussigné garantit au public la modicité de ses prix.

On peut s'adresser par lettre, au soussigné, dans les langues anglaise, française, espagnole et allemande.
HENRY MOELLHAUSEN,
7 aout—6m Architecte ingénieur.

ACADEMIE DE DANSE
MODERNE ET A LA PERFECTION.

MR. LAVENANT, élève du Conservatoire à Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientèle et au public en général, que ses classes régulières ont commencé mardi 21 octobre, à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et WALSES, auront lieu à son salon; trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci dessus mentionnés, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, ou leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts &c.
A. LAVENANT,
23 oct—3m. Rue de Chartres, 116.

TEINTURERIE PARISIENNE.
RUE CONDE, No. 94, ENTRE STE. PHILIPPE ET URSULINES.

MR. HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnot. Le vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faits, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour; par ce moyen les soieries n'ont pas le désagrément d'avoir des trous d'épingles qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Héricy est le seul possesseur, lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction du prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'hommes et de dames; des tapis d'appartemens, costumes de bals et de théâtre; ornemens d'église; chapeaux de paille et de feutre, billes et tapis de billard; blanchit les panamas, nettoie et teint les châles cachemir en diverses couleurs claires, tout en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures; qu'il garantit ne pas déteindre, et nettoie les noirs en diverses couleurs claires.
4 sept—3 m J. HERICY.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
200 barils vin blanc Barsac et Sauterne; 35 do vin rouge Haut Brion; 150 caisses liqueurs assorties fines; 40 do superieure; 40 caisses vin Grau-Larose véritable; 100 caisses vin rouge différentes marques; 20 caisses raisins à l'eau-de-vie; 40 caisses genièvre de Hollande; 200 caisses variantes; 100 caisses eau de fleur d'oranger; 40 caisses maraquino; 30 paniers guignolet; 200,000 bouchons.
14 nov REYNAUD, CUCULLU & Co,
34, Tchoupitoulas.

CONSERVES DE NANTES—En magasin à vendre par les soussignés:
1000 boites Sardines à l'huile; 1000 do petits pois; 20 do patés truffes assortis REYNAUD, CUCULLU & Co.
14 nov 34, Tchoupitoulas.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
6 caisses de boites de fantaisie riches, do assortis pour les présens du nouvel an.
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
14 nov 34, Tchoupitoulas.

REÇU tout récemment et à vendre:—11 quarts de pipes eau de vie de pruneau, marque A. Seignette; 2 pipes genièvre supérieur; 4 pipes vin de Porto supérieur; 2 pipes vin de madère. REYNAUD, CUCULLU & Co,
14 nov 34, Tchoupitoulas.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Madison, de Marseille:
25 caisses vermouth.
20 caisses eau verte stomachique.
20 paniers huile d'olive de Plagnol, de 24 onces.
20 caisses de trente flacons, huile d'olive superfine de Florence.
25 paniers de 144 bouteilles vides.
LOREILLE & Co.,
14 nov Encoignure Royale et Douane

RAISINS VERTS DE MALAGA—[illegible] caisses venant de débarquer et à vendre par
LOREILLE & Co.,
14 nov Encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES.

[illegible]

LE soussigné a [illegible] du Nord, un [illegible] à vendre [illegible]
[illegible] français [illegible]
Anglaises [illegible] grande [illegible]
Dito [illegible] pour [illegible] deuil,
Dito [illegible] françaises, chamois bleu et rouge p. [illegible]
Dito à mesurer [illegible] do do do,
Bordures d'Indienne assorties pour meubles,
Damas laine en simple et double largeur pour meubles,
Dito laine et coton différentes couleurs, dessins riches,
Cachemires d'Ecosse et indiennes de laine à la mode,
Mousseline de laine et Barège unis, en rose, bleu et blanc,
Dito do do pour deuil et demi-deuil,
Mérinos et Cachemires français, noirs et en couleurs,
Dito anglais noir et en couleur; Alpacas unis, noir et bleu de France,
Alpines et Prunelles noires; Etamines noires et vertes,
Poult de soie et taffetas ciel, noir en simple et grande largeur,
Poult de soie, Reps et gros de Naples frais pour robes,
Robes de barège, crêpe et gaze pour bal,
Petits noir, glacé et satiné, à raies et à carreaux,
Moires noires et en couleur; Satins unis, noirs et en couleur,
Gros de Naples unis, noir et en couleur,
Dito de Reps et pekins en couleur, à raies et à carreaux,
Dito de Levantines et foulards en couleur, à carreaux,
Velours à carreaux, satins noirs, unis et façonnés et cachemires pour gilets,
Velours de soie et coton noirs; Serges soie et coton laine pour tailleurs,
Cordonnet de soie et soie à coudre, noires et en couleur,
Châles Indous, cachemires d'Ecosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et damassés; dito 4, 5, 6, 7 et 8/4; Mérinos et mousseline de laine noirs; dito 5, 7 et 8/4 soie noire et en couleur,
Cravattes, pointes et fichus en gros de Naples, velour, cachemire et mousseline de laine pour dames,
Barège vert pour voiles et taffetas ciel,
Voilettes et écharpes en dentelles moirées et blanches,
Echarpes de soie, cachemire et barrège,
Cravattes et écharpes satin noir, et en couleur pour hmo.
Dito gens de Naples noir et en couleurs,
Cols mousseline et jaconats, brodés, unis et garnis,
Guimpes, fichus et robes, mousseline brodées,
Manchettes de mousseline, batiste et jaconats, unies et brodées; Bandes de mousseline, batiste et jaconats brodées, et à rivière; Entredeux et festons mousseline, batiste et jaconats brodés,
Dentelles et entredeux Valenciennes; dito Mérinos et point de Paris,
Dentelles et entredeux coton et imitation Valenciennes,
Dentelles noires et tulles mouchetés,
Bobinet fil blanc et noir, uni et moucheté; Gaze lisse et crêpe noir,
Voiles et mouchoirs de crêpe lisse pour deuil,
Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne; dito de 5, 6, 9, 10 12/4, à draps, et pour taies d'oreiller,
Dito Cretonnes 5, 6 et 12/4 do, ouvrées et damassées pour nappes et serviettes,
Nappes et serviettes damassées; Nappes damassées et en toile écrue,
Serviettes ouvrées et en toile avec liteaux en couleur,
Tapis de laine pour pianos et pour tables,
Serges vertes et en couleur, et toiles cirées,
Casimirs français, fantaisie à raies et à carreaux,
Dito anglais et américains, noirs et en couleurs,
Draps français et anglais, noirs, bleus, et en couleur,
Cadisé français pour paletots; Tartans à carreaux, cachemires et casimirs légers pour enfants,
Tartaine, laine rouge et longran pour tailleurs,
Gants de peau Jouvin et Castors, noirs et blancs, et en couleur, pour hommes; Gants de peau blancs longs et demi-longs; dito do de soie blancs, noirs, et en couleur pour hommes et pour femmes; dito Cachemire et Thibet pour hommes, femmes et enfants; dito coton et fil d'Ecosse, en couleur et blanc,
Mitaines laine et coton avec doigts,
Gants et mitaines à filets, noirs pour dames, dito do longs,
Bonnets de laine et fil d'Ecosse pour femmes et enfants,
Dito coton blanc et soie pour hommes et enfants,
Mouchoirs foulard soie, unis et croisés pour hommes,
Foulards coton et flanelle,
Mouchoirs imitation foulard en couleur, deuil et demi deuil; Mouchoirs et châles d'Indienne française,
Parapluies français en soie souple, cuite, 22, 24, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces,
Ombrelles de soie Caméléon, poult de soie et moiré, en couleurs noires et blanches,
Chemises soie, mérinos et coton pour hommes et femmes; Caleçons, Mérinos et coton blanc et écru pour hommes,
Flanelles rouges, Thibet unis et croisés,
Mousseline flanelle, et flanelle gaze,
Boutons pour habits et filets en métal et étoffes,
Dito pantalons et paletots, dito nacre 20 et percale pour chemises,
Dito jais et dorés pour habillements d'enfans,
Galons et lacets de fil français et allemand,
Corsets français et lacets de soie et filoselle, Rubans satin et taffetas noir et en couleur; Cols de mousseline jaconats, mouchoirs batiste brodés à rivière,
Mouchoirs batiste blancs, imprimés, à raies et d'ourlets,
Dito do brodés et à rivière, dito do coton brodés et à vignettes,
Batiste blanche et Linon écru, do jaconats et percales blanches,
Percales brodées, baris à petites raies pour meubles,
Mousselines unies et à vignettes blanches,
Mousselines et jaconats à raies et à carreaux,
Rideaux de mousseline brodés et mousseline damassée,
Courtepointes en piqué blanc et en couleur, Couvertures françaises en laine et mérinos et molleton blanc pour grands lits,
Couvertures laine pour lits en 10, 11, 12, 13, 14/4,
Bas de filoselle, cachemire et laine noire pour femmes; dito laine et mérinos blanc pour femmes et enfants, dito soie blanc et noir, français et anglais, dito fil d'Ecosse, unis et à jour, pour femmes et enfants, dito coton blanc anglais et allemands; dito cadet pour femmes, blancs, écrus, gris, noirs et blancs; Chaussons coton écru, gris et blanc, anglais et français, pour hommes et pour enfants,
Chaussons mérinos et laine, gris et blanc pour hommes et pour enfans,
Cotons blancs, anglais et jupons damassés à raies et de satin,
Percales unies, croisées, et en couleur noires,
Savons fins et crèmes pour toilettes,
Eau de Cologne et essences fines. Pommades assorties et crème de Perse à la rose,
Peignes fins, à démêler et pour papillottes,
Brosses à tête, favoris, habits, et pour chapeaux,
Dito à dents et à ongles,
Anneaux pour rideaux, épingles et aiguilles, fil en lobinet, blanc, en couleur et noir,
Cordonnets, fil de Rennes patente, blanc, noir, bleu, gris, et assortis en couleur,
Bordures de coton pour meubles, et galons coton blancs et noirs,
Manteaux et châle de laine pour enfans,
Pantoufles de laine pour hommes et pour femmes et petits brodequins de laine pour enfans,
Avec un grand assortiment de cotons blancs en 3, 4, 5 et 12/4 de large,
Cretons écrus 3/4, 7/8, 4/4 et 12/4 de large,
Dito Lowells unis et croisés, do croisés, blancs écrus,
Cotonnades françaises, anglaises et américaines pour pantalons et pour robes.
Merrimack bleu et indiennes communes,
Denims, coutils bleus, flanelles blanches et rouges,
Couvertures vertes et 3 points pour capots,
Satinet bleu, gris et noir, Kentuck, jeans, kerseys en soies à carreaux, à raies, bombettes et ginghams pour robes et chemises, coton rayés pour chemises,
Coutils, cotons et ginghams de fil pour matelats,
Molleton blanc et écru,
Gants, chaussettes, et chemises laines pour nègres, toiles et ouvrées de Russie et Crash brin et coton unis et à carreaux, coutils blanches et noires &c. &c.
CH.A. BARRIERE,
10 nov 30, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.
Fetter & Boyd
No. 70, RUE GRAVIER, PRES CELLE DU CAMP,

REÇOIVENT actuellement un très grand assortiment de leurs Marchandises de Fonds et de Fantaisie, convenables aux détaillants de la ville et de la campagne, qu'ils offrent à vendre par colis ou par pièces aux termes les plus favorables. Le stock consiste en partie en

COUVERTURES de toutes couleurs et qualités.
FLANELLES, KERSEY, LINSEYS, Satinets et Jeans
DRAPS et CASIMIRS, Tweeds, Etoffes à manteaux et à habits.
MERINOS, noir et couleurs, Alpaccas, Indiennes, Cachemires.
REPS de fantaisie, nouveau style, de Cachemire et de Laine.
Calicots et indiennes d'un nouveau goût, de toutes qualités et de tout prix; ginghams; coton de fantaisie à carreaux et à raies, ginghams à tablier; coutil à matelat, couvertures de lit; linge de table; serviettes; mouchoirs madras; mouchoirs bleus; mouchoirs bandanas en coton et en soie; denims de York et de Rochester; coutils bleus à cheminées; dito à carreaux; cotonnades assorties; draps blancs en coton écru.
Etoffes de tout genre pour habillemens de dames;
Bas en coton, mérinos et laine d'agneau;
Chaussettes et bas en laine et en coton, pour nègres.
Caleçons et chemises de peau, bretelles, gants en chevreau, dentelle, linon, gaze verte; gants à filets et mitaines de toutes couleurs, boutons; fil patenté, coton en bobines, galons en coton et fil.
TOILE D'IRLANDE, toile à chemises 1/4 et 12/4 de large, serviettes, essuie mains, linge de table, idem de fantaisie.
Tapis, rideaux de fenêtre, &c. &c. &c.
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, et 12/4.
☞ MARCHANDISES D'HABITATION, de toutes descriptions. 25 sep

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.
C. YALE Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand et superbe assortiment de Marchandises Sèches sur lesquelles l'attention particulière des marchands de cette ville et de la campagne est appelée. Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Mousseline laine et cachemire d'Ecosse,
Cachemire Reps nouveau genre,
Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines.
Soieries noires pour robes, différent genre.
Do couleurs do do
Lastings noirs et couleurs;
Robes brodées pour bal,
Alpaca, bombasine et mérinos,
Toile d'Irlande par pièces et demi pièces,
Dito de Russie damassée,
Echarpes, châles et mouchoirs fantaisie,
Mouchoirs batiste unis et à ourlet,
Châles cachemire brochés et autres,
Châles laine,
Bas et Chaussettes coton blanc, noirs, écrus et gris
Bas de soie blanc et noir,
Gants de peau noirs et couleurs,
Dentelles fil et coton, nouveau genre,
Bobinet blanc et noir, uni et façonné,
ARTICLES POUR MODISTES.
Rubans satin et taffetas unis, noir et couleur,
do do do do façonné,
Fleurs artificielles françaises et américaines,
Chapeaux pour dames, paille d'Italie et autres.
C. YALE Jr. recevra pendant la saison et par chaque navire du Nord des marchandises nouvelles, achetées aux encans de New-York. 20 oct.

L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane, encoignure de Chartres, a reçu par les navires Norman et Rubicon, du Hâvre, un assortiment complet de Marchandises françaises qu'il offre à vendre à très bas prix, pour du comptant ou à terme.
Cotonnades françaises très fortes, unies et à carreaux,
Indiennes françaises, grandes nouveautés, de Dollfus et Gros.
Mousselines laines de tous genres,
Cachemires d'Ecosse, ombrés et veloutés,
Mousselines laines, noires,
Soieries noires, taffetas 20, 24, 26 et 36 pouces, moirées, unis et façonnés,
Prismes ondés, rayés et satinés,
Moire blanche, rose et bleue,
Satin blanc, rose et ciel,
Florence en toutes couleurs,
Gros d'Afrique et gros de Naples blanc et couleurs,
Drap noir Sédan, casimir nouveautés,
Serge noire et satin gris pour tailleurs,
Fichus, bas de soie, noirs, blancs, unis et brodés,
Ombrelles pour enfans,
Gants de peaux, Jouvin, mitaines blanches, gants longs en filets, gants de soie, noirs,
Parapluies en soie, 20 à 32 pouces,
Crêpes blancs, paille, noirs et couleurs, par 10 mètres,
Tulles pour voilettes, noirs et blancs,
Eau de Cologne Mongelas, fût 1/2 et 1 litre,
Parfumeries et savons, premières qualités,
Rubans façonnés Nos. 9 et 16,
Châles de soie, unis, satinés et damassés,
Voilettes, dentelles et imitation, blanches et noires,
Batistes en pièces et mouchoirs de batiste unis à ourlets et à rivières, dentelles fil, imitation noires et blanches, fleurs, plumes et autres articles.
16 oct L. H. RICHARD.

COUTELLERIE—Constamment en couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaine, couteaux de poche et canifs; rasoirs de Wade et Butcher, à vendre en magasin par W. A. RYAN,
20 nov 44, Rue de Chartres.

LES soussignés informent les familles et les marchands en général qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un grand assortiment de toutes espèces de marchandises pour la saison, telles que mousseline laine imprimée, de toutes qualités, cachemires, parisiennes, mérinos et alpacas de toutes couleurs, mérinos noir, étamines, alpacas, bombasines, paramatta, mousseline laine noire, velours soie noire et couleur, soie noire unie et moirée, satin blanc et noir, velours coton noir, étoffes pour rideaux unies et rayées, parapluies soie et en coton, un très grand assortiment de bas blancs et écrus, dentelle blanche et rouge de différentes qualités, cotonnades de toutes espèces, françaises et du pays, toiles pour chemises et autres, mouchoirs batiste unis et brodés, toile pour serviettes unies et damassées, nappes, rubans, mouchoirs en soie et à carreaux pour nouveautés, rubans, lacets, &c. et un très bel assortiment de draps et casimirs de fantaisie, articles pour tailleurs.

N. B. Un très grand assortiment de toile à voile de toutes qualités.
Leurs magasins sont situés maintenant
Encoignure Julie et Camp,
Hôpital et Conde,
Dumaine et Condé,
Maison Rouge sur la Levée entre les deux marchés.
25 oct—3m TIBLIER FRERES.

AMUSEMENS.

CIRQUE OLYMPIQUE DE NEW-YORK,
RUE QUARTIER, PRES DE LA RUE CONDE.
HOWES & MABIE—DIRECTEURS.

ON annonce respectueusement au public, que le Cirque Olympique de New-York est maintenant ouvert rue du Quartier, près de la rue Condé, et commencera ses représentations aujourd'hui Lundi soir, 10 NOVEMBRE 1845.

Le vaste pavillon sous lequel les représentations auront lieu, sera décoré dans le genre le plus splendide et MAGNIFIQUEMENT ECLAIRÉ AU GAZ.

Les directeurs saisissent cette occasion pour adresser leurs sincères remerciemens du flatteur encouragement qu'ils ont reçu du public en général et surtout des habitans de la 1re et de la 3me municipalités, pendant les deux derniers hivers, et ils espèrent avec pleine confiance, que leurs efforts constans et les énormes dépenses qu'ils ont faites pour donner à leurs exercices un éclat nouveau, leur mériteront l'approbation et le patronage du public.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie.
Le spectacle commencera à 7 heures un quart.
Galeries......50 cents | Parterre...... 25 cents.
Les enfans au dessous de dix ans, paieront moitié prix.
Galeries des gens de couleur, 50 cents.—Esclaves, 25 cents.

Une police active maintiendra le bon ordre.
On n'admettra les dames que lorsqu'elles seront accompagnées par un cavalier. 10 nov—1m

SALLE CARONDELET.
Située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre.
Tenue par Simon Meilleur Sur.
BALS DE SOCIETE EXCLUSIVEMENT.

LE soussigné, Directeur de la SALLE CARONDELET, a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira son BAL D'INAUGURATION, samedi 22 du courant, et qu'à partir de mercredi 16 du courant, il y aura Bal de Société à la susdite salle deux fois par semaine les mercredi et samedi, jusqu'au jour du Mardi-Gras. Les personnes qui désireraient souscrire aux susdits bals, trouveront les listes de souscription ouvertes, en s'adressant à M. Urain Meilleur, au bureau du recorder de la première municipalité, à M. Simon Meilleur, chez M. Guérin, courtier de coton, rue Royale, près de la rue Canal, ou chez le soussigné à l'encoignure des rues Ste. Anne et Marais.

Le prix de la souscription est d'une piastre par bal.
8 nov—22 19 & 22 SIMON MEILLEUR jr.

DANSE.
PAR MONSIEUR DEVOTI.
NO. 104, RUE ROYALE, PRES L'ENCOIGNURE CONTI.

NAIADES, MAZURKA, POLKA, CAUHUCHA, DANSE DE SOCIETE, WALTZ, etc. etc.—Chaque mardi, jeudi et samedi, une classe sera ouverte au susdit endroit entre cinq et sept heures P. M., pour les jeunes demoiselles et les jeunes garçons. Une classe pour les Messieurs commencera à sept heures P. M., des mêmes jours et dans le même salon, où M. D. donnera aussi des leçons privées, aussi bien qu'à domicile.

M. D. donnera, comme d'habitude, des bals d'enfans dans lesquels ses élèves auront occasion de s'exercer et de montrer, à leurs parents et tuteurs, leurs progrès dans la danse et le maintien.

M. DEVOTI est professeur de danse dans les institutions suivantes:
Mme. Granet, No. 86, rue de la Douane.
Dlles. Allison, encoignure l'arondeint et St. Joseph.
Mme. Baqué, No. 153, rue Royale.
Mme. Zoller, No. 247, rue du Camp.
Orleans High School, rue de l'Esplanade.
Jefferson Academy, No. 33, rue Bourbon. 17 nov

ACADEMIE DE DANSE,
RUE ROYALE, No. 73, ET ENCOIGNURE BARONNE ET PERDIDO.

M. CLISSEY, a l'honneur d'annoncer aux Dames et aux Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il est prêt maintenant à donner des leçons de Danse dans ses salons, aux académies et particulièrement dans les familles, et saisit cette occasion pour faire l'offre de ses services.

M. Clissey démontre la Mazurka, la Polka et tous les genres de danse qui sont calculés pour le développement des grâces, des élèves qui lui sont confiés. La NOUVELLE WALSE, cette danse si distinguée qui est tant à la mode à Paris et dans tout le continent d'Europe, est aussi démontrée par M. Clissey. La "WALSE DE PARIS," cette année et la danse la plus à la mode.

M. Clissey portera la plus grande attention aux progrès de ses élèves, et pour leur donner de l'assurance et l'élégance il se propose de donner des soirées particulières avec son salon, auxquelles les parents et les amis des élèves seront invités.

Les leçons particulières seront données aux demeures de ses familles, soit dans leur résidence, soit dans le salon de M. Clissey, à l'heure qu'il leur conviendra.

Une classe pour les Messieurs sera ouverte tous les après midi, excepté le dimanche.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Clissey, rue Royale, No. 73, tous les jours de 9 à 10 heures du matin, et les lundi, jeudi et samedi, entre 4 et 10 heures du soir.

N. B. M. Clissey ayant fait richement décorer son salon, situé à l'encoignure des rues Baronne et Perdido, au dessous du dépôt du rail road Carrollton, à l'effet d'y donner des bals et des soirées, pourra le louer pour soirées particulières aux personnes qui le désireront, en s'adressant à l'un des Postes de cet établissement. 11 nov—6m

HOTEL D'ORLEANS,
RUE DE CHARTRES, ENTRE ST LOUIS ET TOULOUSE.

AUG. GEORGES à l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et les voyageurs en général, que de grandes améliorations viennent d'être faites à cet établissement, et que le bien-être et le confort qu'on y entretient, ne le cède à aucun autre, reçu ici jusqu'à présent ou dans le patronage qu'il lui a accordé ce jour. Les soins les plus empressés seront donnés aux personnes qui daigneront le visiter. Les familles y trouveront des appartemens des plus confortables. Les prix de la pension, y compris le logement sont depuis $1 jusqu'à $2 par jour, et au mois de $25 à $60, suivant les appartements.

La table sera comme par le passé servie avec la plus grande propreté. 25 oct—1f

ANNUAIRE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE ORLEANS POUR 1846
PAR MICHEL & Co

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de familles et des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Algiers, de Lafayette, etc. classés et arrangés par ordre alphabétique auquel est joint un répertoire de tous les avocats, notaires, commis-courtiers, négociants, artisans et hommes de professions et toutes autres informations utiles. Les négociants et autres qui désirent avoir leurs noms et professions insérés dans l'appendice de l'ouvrage, auront le privilège d'un quart de page (!) compris un exemplaire du livre, pour quatre piastres, ou trois la page d'annonces et l'ouvrage pour huit piastres.

L'édition paraîtra du 1er au 15 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co, à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N. B.—Les susnommés ont obtenu de la Cour des Etats Unis le droit d'auteurs sur cet ouvrage. 1 oct—6t

RESTAURANT D'ORLEANS,
EN FACE LE THEATRE

MR. MAYER a l'honneur d'annoncer que Lundi 20 octobre, il fera l'ouverture dudit RESTAURANT. Par la régularité et l'élégance du service, le choix des mets, l'excellence des vins et liqueurs, ainsi que par la modicité de ses prix, il espère se concilier un honorable patronage. 23 oct—3m.

CONSULAT DE FRANCE,
AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1845

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Alexis, Pierre Joseph	Guiraud, Charles (marin)
B	Guillet, François Auguste
Bouche, Félix	Gurlin, Nicolas
Beranger, Baptiste	H
Bolaudand, Michel	Hauguel, Jean
C	K
Cottais, Pre Bonaventure	Kounshoffer
Chromnard, Jacques	L
Courtaut, Alphonse	Leguillou, Michel Frédérick
Catherin, Alexandre	Lognand, Georges
Chaussé	Lebret,
Chretien Schout,	Lavaud.
Carly, Henri Stanislas	M
Cochey, Benjamin	Monseran, marbrier
Christophe, Charles	Morreau, Eugénie (Veuve Darthez)
D	N
Dufour, Antoine	Nabonne, Jean
Durd, Jean	P
Dubré, Jacques Baptiste	Pfeiffer, Henri
Duchaud, les époux	Pastinon, Jean
Dumont, Oreme	Panetier, François Elisée
Dubatlain, les srs.	R
Delleubach, Pierre	Riraud, Raymond
F	Ramond, (Saint)
Fatonne, Pierre Victor	Roche,
Fohen, Jean	Robert, François
Fabien, Bernard	S
Fortini, Charles	Stahl, François Antoine
Fournier, Jn. Bte Charles	Sepourne, Constant
Fanres, Chéri	T
G	Thouin, Pre. Laurent Alphonse
Guiol, Euphrosine (Vve)	V et W
Gion, Villeneuve Adolphe	Verlin, Sebastien
Gath, François Antoine	Veraruilh,
Galbois, (les époux)	Vilar, Jean Jacques
Gauret, Marie Rose	Wachalter
Guepard, Jean	Weintraud, Daniel.
Gravel,	

La chancellerie du Consulat de France, encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 10 nov

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille:
100 caisses absynthe (Sauvajol et Brunneton)
20 do kirch, do
100 paniers bouteilles vides,
En magasin, un assortiment de vins en caisses, de $2 à $6 la caisse, liqueurs huile d'olive, sardines.
A vendre à très bas prix par
10 nov. St. Vr. BARRETT, 39, Vieille Levée.

MARCHANDISES EN FIL,
A prix réduit.

LE soussigné informe respectueusement les familles et ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes diaprées, &c. &c., à des prix excessivement bas:
Toile à draps 10/4, fines et superfines;
Idem, 12/4, dito dito;
Serviettes damassées, serviettes françaises;
Diaprés Ecossais et Russes;
Essuie-mains Huckabuck; idem extra, en pièces;
Nappes et serviettes françaises;
Linons, Platilles, Bretagnes, &c. &c.;
Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec la garantie qu'elles sont réellement ce qu'on les représente.
14 avril—☞ M. E. DAVOCK, 39, Chartres.

UN CABRIOLET et un excellent CHEVAL à deux fins, à vendre. S'adresser à l'écurie de M. Vergés, encoignure Bourbon et St-Louis, ou au docteur L. Dupouy, dentiste, 200, rue Bourbon. 3 nov

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10a

Vingt-cinq piastres de récompense.

PARTI marron de mon habitation à Plaquemines, à trente milles au-dessous de la ville, le [illegible] juillet, mon nègre nommé STERLING-ANTHONY, qui s'appelle quelquefois Antonio, Cet esclave est âgé d'environ 28 ans, taille de cinq pieds 6 à 8 pouces; il tient son corps droit, et a une jolie figure bien noire. On ne lui connait pas de marques distinctives sur le corps. Ce nègre aime à causer et est très pénétrant. Il est probable qu'il agira de ruse pour éviter de faire savoir à qui il appartient. Je l'ai acheté au printemps dernier à son arrivée ici de la rivière Rouge. Il a une récompense sera donnée à celui qui l'arrêtera et me le fera savoir. B. BAYHI,
8 nov—30 Chez Jacques Lorens, Vieille Levée

Dix Piastres de récompense.

SONT offertes pour l'arrestation de la négresse HANNAH, partie de mon domicile, rue Dauphine, No. 258, hier au soir 6 courant; cette fille est âgée de 16 à 17 ans [illegible] elle commençait avec elle son enfant Edouard âgé d'environ 2 ans.

Il est plus amplement dénoncé par l'arrestation et la conviction de l'individu qui l'a débauchée.

Ladite négresse une chétive, mince des jeunes, et une mère à une des mieux; elle a les cheveux très épais et un enfant de 1 à 2 mois. Lorsqu'elle est partie, elle portait une robe Fièle sur l'autre. J. DURAND,
No. 28, rue de Chartres, maison Dufour, Durand & Co.
8 nov—4

INSTITUTIONS.

ORLEANS HIGH SCHOOL,
[illegible]
[illegible] AVEC PIBLIQUE

LES [illegible] de ce nouvel établissement embrassant [illegible] qui forment [illegible] et [illegible] dans plus de [illegible] et des Arts.

[illegible] au public, nous devons faire connaître notre but et les moyens par lesquels nous espérons l'atteindre.

Développer et diriger au bien de jeunes intelligences, préparer [illegible] des familles et préparer à la société des membres utiles, tel est notre but. Pour atteindre ce but et justifier la confiance des familles, qui ont donné leur confiance et qui voudront bien la partager, voici les moyens que nous mettrons en œuvre.

Nous déclarons d'abord que, considérant la Religion comme la base essentielle de toute bonne éducation, nous travaillerons avec une conviction intime, une sollicitude constante, à en inculquer les principes et la morale.

Nous tendrons à inspirer à nos élèves l'esprit d'ordre et l'habitude du travail par une discipline uniforme, invariable et stricte, mais appliquée avec une bienveillance paternelle qui leur inspire l'amour de leurs devoirs et leur en facilite l'accomplissement.

Pour remplir cet objet, sans compter d'y consacrer tous nos soins, tous nos efforts et l'expérience que nous a donnée une longue pratique de l'enseignement, nous ne craindrons point de faire des sacrifices pour nous adjoindre des maîtres habiles et consciencieux et parfaitement capables de nous seconder.

Telles sont les vues qui ont présidé à la fondation de cet établissement, et d'après lesquelles il sera constamment dirigé.

Le personnel des professeurs se compose comme suit:

Français, Grec et Latin (Trad. et Littér.), Histoire, Logique et Philosophie,	MM. J. C. PORRIER.
Anglais (Elocution et Littér.) et Mathém. pures et mixtes,	WM. B. JOHNSON.
Anglais, Grec et Latin (éléments), Français (élém.) et Géographie, Ecriture, Dessin Linéaire et Mathématiques usuelles et pratiq.	GEO. R. KEMLEY. P. JEUSAN.
Espagnol,	F. M. CORDIER.
Musique et dessin,	RAV. DE PEYRES.
	JN. BONNA.

La Tenue de Livres sera enseignée par un Négociant expérimenté de cette ville.

Les Instructions Religieuses seront faites par M. l'Abbé Mounier.

N. B.—Le livret des Règlements de l'institution est actuellement entre les mains de l'imprimeur, et sera déposé chez les principaux libraires de la ville, et à l'institution y seront développés tous les détails relatifs à la distribution des Cours, à la direction des Etudes, aux moyens d'Emulation, aux heures des Exercices, etc.—Les conditions sont les mêmes que celles ordinaires en ville: Pensionnaires, $30, demi-Pensionnaires, $15; externes, de $5 à $10.—L'ouverture des Cours aura lieu le lundi, 24 novembre.
J. C. PORRIER, Principal.

REFERENCES:

Rev. J. N. PERCHE,	MM. L. BYRA,
Rev. P. MONIOUY,	H. CANTRELLE,
MM. WM. FREERT,	DR. MERCIER,
F. B. LE BRAT,	F. BRISSON,
G. MONTAMAT,	E. FAURE.

15 nov—3
☞ Le Courrier est prié de copier.

ORLEANS HIGH SCHOOL.
(Lycée D'Orléans.)
RUE DE L'ESPLANADE

CETTE institution a reçu dans son matériel un accroissement considérable. Un édifice adapté tout spécialement aux besoins d'un grand établissement d'éducation vient d'être élevé dans le vaste local qu'elle occupe. Cet édifice et les autres améliorations importantes qu'a opérées le Lycée d'Orléans répondent aux développements de sa prospérité présente, et, comme il est permis de l'espérer, lui assureront dans l'avenir de nouveaux succès.

Les directeurs offrent cette nouvelle garantie de stabilité aux pères de famille qui s'intéressent au Lycée.

Les Statuts et Réglemens, contenant les règles de discipline, le cours d'études &c. se trouvent chez les principaux libraires de la ville et au Lycée, rue de l'Esplanade.
11 novembre

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert, Lundi, 3 novembre, une institution pour l'éducation des jeunes gens, dans la belle et commode maison, située rue Condé, 163.

En ouvrant une nouvelle institution, le soussigné croit devoir donner aux parens et tuteurs qui pourraient lui confier leurs enfans, l'assurance qu'il a pris la ferme détermination de consacrer à leur éducation tout son temps et tous ses facultés.

Le personnel de l'établissement se composera, en outre du soussigné, de quatre professeurs, deux Anglais, un Français et un Espagnol. Le Grec et le Latin seront enseignés par un des professeurs anglais, et le Principal se chargera des classes de mathématiques.

L'établissement recevra des Externes, des Pensionnaires et des demi Pensionnaires. Les Pensionnaires seront reçus au sein de la famille du Principal, qui, avec l'assistance des dames qui en font partie, surveillera avec vigilance leur éducation dans la maison, à table et dans le cercle de sa société.

Le soussigné croit devoir appeler l'attention des cercles sur les avantages que leur offre le FRANKLIN HIGH SCHOOL, pour acquérir et parler purement l'Anglais, qui est la langue exclusive de son intérieur.

Les pensionnaires paieront $30 par mois; les demi pensionnaires $15; les externes $5, $8 et $10, selon leur classe. Le soussigné et le demi seront enseignés par les meilleurs maîtres, aux frais des élèves.
LEWIS ELKIN
Ex-principal du Orleans High School et du Collège de Mandeville.

AVIS.—Les personnes qui doivent au Collège de Mandeville pour pension échue le 1er mai 1845, sont priées de régler immédiatement leur compte entre les mains du soussigné; et celles qui ont quelque créance contre le Collège, jusqu'à la date ci-dessus fixée, peuvent les présenter leurs comptes, au Franklin High School, rue Condé, No 163.
17 oct—☞ LEWIS ELKIN.

COLLÉGE DE MANDEVILLE.

LES directeurs de cet Etablissement, encouragés par le bienveillant patronage des populations Créole et Américaine de la Louisiane, viennent de créer quelques classes qui complètent l'ensemble des études. Le personnel des professeurs, augmenté avec le nombre des élèves, et choisi avec un soin scrupuleux, est plus que suffisant pour y rendre l'enseignement comparable à celui des meilleurs collèges du Nord. L'Anglais et le Français étant également parlés en classes et en récréations, le Collège de Mandeville offre un avantage particulier aux habitants de la Louisiane. Les études actuelles comprennent l'ARITHMÉTIQUE, les HAUTES MATHÉMATIQUES, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le LATIN, le GREC, l'HISTOIRE, la GÉOGRAPHIE, la LOGIQUE, la RHÉTORIQUE, la PHILOSOPHIE, l'ÉCRITURE, le DESSIN, la MUSIQUE, l'ESCRIME et la NATATION.

Les Directeurs du Collège ont introduit de notables améliorations dans l'ordre matériel de la maison. La bonté de la nourriture, la propreté du linge, le blanchissage, la nourriture, le plus grand soin maintenu. La bienveillante et l'abri des critiques les plus minutieuses. Le bienfait de l'eau salubre, la promenade dans les bois voisins du Collège, la pêche et les exercices gymnastiques entretiennent chez les élèves une santé presque constante.
S'adresser à M. E. PALFREY, City Bank. 22 sout

Instruction Commerciale—Mathématiques—Classes du Soir.

LE soussigné ouvrira, lundi 10 du courant, une classe du soir, pour les jeunes gens engagés dans le commerce qui désireraient faire leurs cours de mathématiques.

Ce cours comprendra les trois branches ci-après énoncées.

1o. Une revue complète de l'arithmétique pratique et commerciale dans laquelle on suivra le système écossais d'Edinburgh, system aujourd'hui en usage dans tous les comptoirs de N. York et de Londres.

2o. L'introduction des formules algébriques dans les calculs ordinaires d'arithmétique, d'après le plan de Legendre, et plus amplement expliqué dans le "Traité de calcul de Lacroix."

3o. Un cours complet de tenue de livres en partie double. Les deux premières branches seront enseignées par le soussigné.

La dernière le sera par un professeur des plus compétens, M. F. Fadra.

Il y aura quatre leçons par semaine, savoir, les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 7 à 9 heures du soir.

CONDITIONS.—Dix piastres par mois, payables à la fin de chaque mois.

S'adresser au FRANKLIN HIGH SCHOOL, No 163, rue Condé.
10 nov—1m LEWIS ELKIN.

☞ LANGUE ESPAGNOLE. ☜
CLASSE DU SOIR.

DON E. GOMEZ, professeur de Littérature Espagnole, a l'honneur d'annoncer au public qu'il ouvrira une CLASSE DU SOIR pour enseigner la langue espagnole à ceux qui désirent apprendre cet idiome devenu si utile et si nécessaire dans les Etats Unis.

Une connaissance parfaite de la langue et une méthode d'enseignement, facile et naturelle, permettront à M. Gomez d'assurer à ses élèves qu'ils pourront parler l'Espagnol au bout de quatre mois.

Le prix est modéré.

M. Gomez donne aussi des leçons particulières.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Delta, 112, rue Poydras, ou au magasin de cigares 141, rue de Chartres. 5 nov—1m

L'ECHO DES FEUILLETONS,
JOURNAL Littéraire, paraissant le 15 de chaque mois. Ce journal se publie par livraisons, dont chacune est illustrée d'une gravure sur acier, exécutée par les meilleurs artistes de Londres et ornée de vignettes, ouvrage du fameux Levestre. Les 12 livraisons forment la matière de 12 volumes in 8o, ordinaires.

Les années 1841, 1842, 1843 et 1844 sont déjà en vente. Prix de chaque année —1 volume, broché $3; reliure simple $4; reliure de luxe $5.

Prix de l'abonnement, 12 livraisons brochées, $3 par année avec une jolie gravure de modes, $3 50.

Le Journal des Journaux.
REVUE LITTERAIRE, paraissant le 1er de chaque mois, publié par les mêmes éditeurs, le JOURNAL DES JOURNAUX est le complément de l'ECHO DES FEUILLETONS, dont il ne reproduit aucun des articles. Chaque livraison, formant 48 pages grand in 8o, est illustrée de deux jolies gravures sur papier chiné, œuvres des premiers artistes Français, et d'une charmante gravure de modes.

Prix de l'abonnement—$3 par an avec gravure de modes, $3 50.

Louis XIV et son Siècle.
HISTOIRE PITTORESQUE ET CURIEUSE de la période de 1613 à 1715, par Alexandre Dumas. Cet ouvrage se publie en 60 livraisons, dont 30 formeront un volume. L'ouvrage se composera de deux superbes volumes, contenant la matière de 6 volumes ordinaires, ornés d'au moins 120 grands sujets, de 60 gravures à part, et d'une foule de vignettes et culs de lampes, etc. etc.

Chaque pamphlet contient deux livraisons.
Directeur M. DE LA PLACE, au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No. 81. 10 nov

MUSIQUE NOUVELLE.

VOR. HEBERT, 140, rue de Chartres, vient de recevoir par le navire Taglioni, du Havre, les morceaux de Musique suivante:

Thalberg—Grande fantaisie de Zampa, pour piano; Barcarolle dito.
Hunten—Fantaisie Arabe, pour piano; Trois Bijoux, dito, Chants d'Italie, dito; Tyrolienne de la Vestale, dito.
Lecarpentier—Fleur des champs, (doubl) pour piano.
Burgmuller—Lambert Pimmel, pour piano.
Dohler—Mazurth, pour piano.
Duvernoy—Fantaisies, pour piano.
Vor. Pitsch—L'Avenir d'une mère, pour piano.
Mauss—La Frivole; Kalalie, (walse) pour piano.
Rosini—Ste. l'écile, pour piano.
Chopin—Berceuse, pour piano.
Artus Amédée—Quadrilles des Cantiniers; la Mazurka; Chanson des cantiniers; Grisette Ruolzante, le dimanche de la Grisette; Minuit, le tout pour piano. 14 nov

VINGT ANS APRES, suite de TROIS MOUSQUETAIRES, par Alexandre Dumas—Le soussigné à encore quelques collections complètes à vendre à $1 50.
14 nov VOR. HEBERT, 140, Chartres.

CARTES A JOUER—Cartes françaises et allemandes, première qualité, à vendre par
14 nov VOR. HEBERT, 140, Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES, Journal de M. le Curé Pascal, paraissant une fois par mois, depuis le 1er novembre 1844. Prix, $3 50 par an. Ce journal est illustré par les premiers artistes de Paris.
On souscrit à la librairie de VOR. HEBERT,
140, rue de Chartres, où des prospectus seront délivrés gratis. 14 nov

REVUE PITTORESQUE—Journal nouveau, illustré par les premiers artistes. $6 50 par an.
La neuvième livraison (mois d'août) vient d'être reçue par le soussigné.
14 nov VOR. HEBERT, 140, Chartres.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par A. Thiers—Les 27me et 28me livraisons de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par A. Thiers, sont présentement en vente chez
VICTOR HEBERT, 140, Chartres.
PRIX: quinze centes la livraison. 14 nov

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par A. Thiers—Edition de Paris—Les souscripteurs à ce grand ouvrage sont prévenus que le 3me volume vient d'être reçu et est en vente à la librairie de
14 nov VOR. HEBERT, 140, Chartres.

JUIF ERRANT ILLUSTRÉ—La livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, illustré par Gavarni—en vente chez V. HEBERT,
14 nov 140, rue de Chartres.

PUBLICATION à bon marché—Magasin Pittoresque—Année 1845—Le numéro du mois de juillet, contenant quatre livraisons est présentement en vente à cinq cents la livraison chez V. HEBERT,
14 nov 140, rue de Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. THON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur gage et fabrique d'or et d'argent de la rue St.-Louis, No 77, dans sa maison située au coin de l'encoignure St.-Louis et Conti, No. 70, où il continuera, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes espèces de gages dans et de commissions, et principalement des achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces métaux. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves. 7 juin—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIETES, ESCLAVES, &c.
GRANDE VENTE SANS RESERVE,
Le 1er. décembre 1845, à l'Arcade de Banks
PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

PAR ordre de Mr. P. J. E. Dugué Livaudais, toutes les propriétés et tous les esclaves qui lui appartiennent seront offerts en vente publique le lundi, 1er décembre 1845, à une heure A. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle Orléans.

☞ Cette vente sera sans réserve.

1o. Les propriétés situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, ainsi bien que celles qui font face au bayou de Lafourche, que celles faisant partie de la vacherie Dugué Livaudais.

Ces terres ont toujours été considérées comme les plus fertiles de l'Etat de la Louisiane. Les avantages qu'offre pour leur exploitation la proximité du canal de Barataria et de Lafourche sont immenses. Ces terres sont pour la plupart couvertes de forêts vierges et par conséquent bien supérieures aux autres terres usées par de longues cultures. Elles seront vendues en lots de toutes grandeurs de sorte que chacun pourra se rendre adjudicataire de la quantité de terre qu'il voudra.

Cinq Lots de terre situés dans la paroisse de La Fourche Intérieure, désignés par les Nos. 6, 7, 9, 11 et 12, sur un plan particulier fait par B. Buisson, sous la date du 26 septembre 1845, annexé à un acte passant vente à Antoine Ledoy, en date du 2 décembre 1845, devant le juge de la dite paroisse; lesquels lots mesurent chacun 3 arpents 4 toises de face à un chemin projeté de soixante pieds de large et qui doit servir de communication avec Lafourche; 193 toises et 4/5 dans le fond (excepté le lot No. 12 qui a 261 toises dans le fond) sur une profondeur moyenne de 30 à 40 arpens; les dits lots sont une subdivision du domaine d'un plus grand morceau de terre désigné par le No. 26, sur un plan dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats Unis sous la date du 25 aout 1836, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle Orléans.

Deux Lots de terre situés dans la paroisse de La Fourche Intérieure, désignés par les Nos. 45 et 46 sur le susdit plan de Bourgerol, mesurant comme suit: Le lot No. 45 contient 391 arpens environ de superficie et mesure 13 arpens environ de large sur une longueur moyenne de 40 arpens environ, et est traversé dans le milieu par le bayou et le Coteau Portugais, et le lot No. 46 contient 1,391 arpens carrés de superficie et mesure environ 70 arpens de long sur une largeur moyenne d'environ 20 arpens, et est aussi traversé dans le milieu par le bayou et le Coteau Portugais.

Les deux tiers indivis d'une portion de terre située dans la même paroisse, entre le Bayou de la Vacherie, les terres de Lafourche et une ligne droite qui doit partir du bord du Bayou de la Vacherie de l'autre côté des saules qui se trouvent au bout de la levée des Coquilles par laquelle le dit bayou est borné et qui ira passer entre les Petits Bois et les Chenières.

La moitié indivise de 30 lots de terre situés dans la dite paroisse de Lafourche Intérieure dans l'endroit appelé la "Vacherie Dugué Livaudais," numérotés de 13 à 72 sur un plan particulier dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Hughes, notaire; lesquels 30 lots de terre (excepté avec le No. 67 qui n'est pas compris dans cette vente) forment le plus lot désigné par le No. 35 sur le dit plan de la Vacherie Dugué Livaudais, dressé par Bourgerol, lequel lot No. 35 mesure 3,005 arpens carrés de superficie et 70 arpens de largeur entre lignes ouvrantes sur une largeur moyenne de 45 arpens et est traversé par le Bayou et le Coteau Mathurin ainsi que le Coteau Isselle, le Bayou La Salle, la Pointe à Colas, le Bayou Crocodile, la Pointe et le Coteau des Mares.

☞ Les propriétaires de l'autre moitié de ces 30 lots de terre se joindront à la vente et le tout sera vendu.

Trois Lots de terre situés dans la dite paroisse de Lafourche, dans le dit lieu de la Vacherie, désignés par les Nos. 2, 4 et 55 sur le dit plan Bourgerol, ayant les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. 2 mesure 40 arpens au Grand Lac des Allemands, mesurant au Lac Maron, sur une profondeur de 25 arpens environ d'un côté et de 40 arpens de l'autre, et mesure en superficie environ 1,190 arpens carrés. Le lot No. 4 contient 1,300 arpens carrés de superficie et mesure 40 arpens de long sur 40 arpens de large, et le lot No. 55 a 4,700 arpens carrés de superficie et mesure 60 arpens de large et de face au Petit Lac des Allemands, sur une profondeur d'environ 85 arpens d'un côté et de 107 arpens environ de l'autre.

Une portion de terre située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, dans la dite paroisse, mesurant 5 arpens, plus ou moins de face au dit Bayou, sur une profondeur de 40 arpens entre lignes ouvrantes, bornée du côté d'en haut par la terre de J. B. Denormeville et du côté d'en bas par la terre de dame Jeanne Marie Emont Dugué La vaudais.

2o. Propriété du Bayou Pouln[illegible].

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ vingt milles de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 15 arpens de face sur le Lac Ferrier ou Ouachas, sur trente arpens de profondeur, borné au sud ouest par le Bayou Poulin et de l'autre côté par des terres vacantes.

3o. BIEN DE CAMPAGNE situé dans la paroisse de Jefferson, et esclaves qui y sont attachés, avec les actions de banque qui en dépendent, savoir:

Une portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 160 pieds de face au dit fleuve, sur une profondeur de six arpens, 3 pieds 10 pouces à partir du chemin public, sur lignes ouvrant de manière à ce qu'elle ait 236 pieds dans le fond, bornée du côté d'en haut par la propriété de M. N. N. Destréhan, du côté d'en bas par une terre de 36 pieds et dans le fond par la propriété de M. Gaston Villiers, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Plus, les esclaves suivants: Agathe, de 45 ans, et ses enfans: François, de 16 ans, Paul de 14 ans et Balthazar de 9 ans. Stephen, de 35 ans, Lucy de 35 ans, Rosette, mulâtresse de 20 ans et son enfant Philippe de 10 ans.

Et aussi—**Cent actions** dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété et les dits esclaves.

La dite terre, les dits esclaves et les cent actions de Banque seront adjugés EN UN SEUL LOT.

4o. Les esclaves suivans, savoir:
Harry nègre de 25 ans, Benjamin, nègre de 21 ans, mulâtre; Néel, nègre de 35 ans, avenant, Charles nègre de 21 ans, Edmond, nègre de 21 ans; Jack, mulâtre de 30 ans, Isaac négresse de 30 ans, Fanny, négresse de 24 ans, Pompée nègre de 65 ans, Hector, nègre de 40 ans; Betty négresse de 41 ans, Sidney nègre de 30 ans, Savary, quatresse, Delia, négresse de 30 ans, Nancy, négresse de 25 ans, avec son enfant Edouard, de 10 mois; Edom, nègre de 64 ans.

5o. TERRAINS ET MAISON de maître, situés dans la ville de Lafayette, avec les actions de banque qui reposent dessus, savoir:

Une portion de terre située au faubourg Livaudais, l'un des faubourgs composant la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, composée de six terrains désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, de l'îlet No. trois, sur le plan original du dit faubourg Livaudais dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, sous la date du 5 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, aujourd'hui celle de Théo. Guyol. Les dits terrains ayant, en pied anglais, les dimensions suivantes:

Le Terrain No. 1, quarante pieds de face à la rue Seconde sur cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la rue Seconde, le Terrain No. 2, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, le Terrain No. 3, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 4 attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, le Terrain No. 5, formant l'encoignure des rues Seconde et Levée, ayant cent quarante six pieds deux pouces de face à la rue Seconde, quarante six pieds un pouce de face à la rue de la Levée, trente cinq pieds quatre pouces sur la ligne intérieure du No. quatre, et le Terrain No. 10, attenant au précédent, mesurant cinquante six pieds de face à la rue de la Levée, cent trente cinq pieds quatre pouces, sur la ligne qui le sépare du Terrain No. 5, cent vingt quatre pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du Terrain No. onze, et cinquante pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître avec cuisine et dépendances en briques. C'est la maison qui a servi pendant plusieurs années à la Cour de Paroisse de Jefferson. Il y a aussi une autre maison en bois sur les dits terrains.

Plus, cent soixante actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane, qui reposent sur les dits terrains, maisons, &c.

Les dits Terrains avec les dépendances, &c. ainsi que les cent soixante actions seront adjugés en un seul lot.

6o. AUTRES TERRAINS situés dans la ville de Lafayette l'un de Treize situé au faubourg Livaudais, dans la dite ville de Lafayette, désigné par le No. 5, du carré No. 177, mesurant un pied anglais, 30 pieds de face sur rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre côté par le lot No. 6, et dans la profondeur par le No. 7.

Un autre Lot situé dans le même îlet, du même faubourg et désigné par le No. 6, mesurant en pied anglais, 31 pieds 3 pouces de face à la rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 5, de l'autre côté par la ligne de division du faubourg Lafayette, et dans la profondeur par le lot No. 7. Le tout d'après un plan dressé par Louis Bringer, arpenteur général, en date du 20 décembre 1835, et annexé à un acte passé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, en date du 4 mars 1836.

7o. Enfin sera vendue aussi, une réclamation de M. J. E. Dugué Livaudais contre B. Buisson, résultant d'un acte du 9 décembre 1841, chez Seghers, notaire, par lequel M. Buisson a hypothéqué un lot de terre situé au faubourg Annunciation, désigné par le No. 9, dans l'îlet No. 67, pour garantir le dit sieur Dugué Livaudais des effets de l'hypothèque qui existait sur le Terrain situé au faubourg Lafayette encoignure des rues Adèle et Levée, lorsqu'il l'acheta du dit sieur Buisson.

CONDITIONS DE LA VENTE.—1o. Toutes les propriétés foncières situées dans la Paroisse de Lafourche intérieure seront vendues, payables un dixième du prix, comptant, et la balance en quatre paiements égaux échéant respectivement à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, portant intérêt à sept pour cent l'an du jour de la vente, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues et payables à la Banque de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

Ces propriétés, (situées dans la paroisse de Lafourche), seront vendues, en outre, sujettes à toutes les servitudes et à toutes les conditions (exceptées celles relatives au paiement du prix) exprimées dans les ventes déjà faites par M. Dugué Livaudais de portions de terres situées au même lieu, notamment aux les conditions exprimées dans l'acte de vente à Antoine Ledoy, en date du 2 décembre 1845, devant le juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, auquel il faut se référer. Ces ventes se sont faites conformément: 1o. à un plan de subdivision fait par B. Buisson, et déposé au bureau du juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, pour recours; 2o. à un autre plan de subdivision du lot No. 35, fait par Buisson et déposé chez Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle-Orléans. 3o. au plan original des terres de la Vacherie, fait par Bourgerol, le 25 aout 1836, et déposé chez le dit notaire Seghers.

Ces trois plans ou des copies des dits plans seront exposés à l'inspection du public le jour de la vente.

Les clauses relatives aux servitudes dans la vente à Antoine Ledoy, seront lues au public par l'encanteur, le jour de la vente.

2o. La propriété du Bayou Poulin et les deux terrains Nos. 5 et 6 du carré No. 177, dans le faubourg Livaudais, seront vendus, payables aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

3o. Le bien de campagne et les esclaves qui y sont attachés, ainsi que les cent actions de la Banque des Citoyens qui en dépendent, seront vendus en un SEUL LOT, payables aux conditions suivantes: l'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de sept cent quatre-vingt une piastres soixante-cinq sous, plus, cinquante piastres, montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de $4100 qui restera due encore par M. P. J. E. Dugué Livaudais, sur les bonds fournis par lui à la Banque des Citoyens, pour le remboursement de son emprunt sur actions, laquelle somme de $4,100 sera échue le 1er janvier 1846; mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre subrogé à M. P. J. E. Dugue Livaudais, quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

4o. Les six Terrains et la maison de maître avec les autres bâtisses et dépendances situées dans l'îlet No. 3, du faubourg Livaudais, ainsi que les cent soixante actions de la Banque des Citoyens, qui reposent dessus, seront vendus en un seul lot, aux conditions suivantes: L'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de neuf cent soixante-huit piastres, plus cinquante piastres montant approximatif des frais de cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de cinq mille trois cent soixante seize piastres qui restera due encore par M. P. J. E. Dugue Livaudais, sur les bonds fournis à la Banque des Citoyens représentant l'emprunt fait sur les dites 160 actions, laquelle somme de $5376 sera échue le 1er janvier 1846, mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre subrogé à M. P. J. E. Dugue Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication, (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière qu'il a été stipulé pour le prix des propriétés de Lafourche.

5o. Quant aux esclaves (sauf cependant ceux qui sont attachés au bien de campagne) ils seront vendus payables un quart du prix, comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et portant hypothèque, pour du comptant.

6o. La réclamation contre M. B. Buisson sera vendue pour du comptant.

Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs qu'après qu'ils auront rempli toutes les conditions de la vente, mais les esclaves adjugés, resteront néanmoins aux risques des acquéreurs.

Les actes de vente par devant Théo. Guyol, not. public, aux frais des acquéreurs, qui devront se conformer aux conditions de la vente dans les 15 jours qui suivront l'adjudication.
16 oct—25,27,&30 oct, et 1, 3, de nov.

CHEMISES FRANCAISES.
No 71, St Louis, entre Royale et Bourbon.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans, que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau-monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.

Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.
11 nov—15

F. T. BOURNOS, Commissaire-Priseur, Encanteur, encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient ses enchères ouvertes de 8 heures du matin jusqu'à pas heures du soir.
11 nov

AVIS—M. J. AMANS, courtier, à l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son atelier rue Bourbon, No. 148, entre St. Louis et Conti. 11 nov—6

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu aujourd'hui 17 courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 10,
Un assortiment de marchandises sèches parmi lesquelles crêpe noir, bonnets en soie noire, drap noir, mérinos, rubans, calicots, indiennes blanches et jaunes &c.
La vente sera commencée à 10 heures du matin par un assortiment de linge d'hiver, bretelles &c. 17 nov

VENTES A L'ENCAN.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
Meubles, Porcelaines, Verreries, etc. etc.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Bureau: No. 8 Arcade Bank

IL sera vendu à l'encan, mercredi, dix neuf du courant, à dix heures et demie, rue Foucher, trois portes après le magasin de farine.
Un assortiment de meubles se composant de tables de bonne commode, tables à jouer, à déjeuner et à diner, chaises d'acajou et autres, glaces, pendules et vases de cheminée, sofa, bureau, tapis de Bruxelles et Ingrain, services de porcelaine française, services de table, verreries, etc. Aussi la batterie de cuisine.
Conditions—comptant.
Les meubles pourront être examinés la veille du jour de la vente. 17 nov—3

PAR L. E. CHARBONNET.

IL sera vendu le jeudi 20 novembre 1845, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Amour et Marigny, 30 belles vaches laitières, depuis deux ans dans le pays.
Un cheval des Attakapas âgé de 7 ans, allant le train.
Un cheval créole allant le train,
Une belle paire de chevaux parfaitement dressés à la voiture.
Une voiture à un ou deux chevaux, avec harnais.
Deux jeux de roues et les ustensiles de la vacherie.
Les personnes qui désireront voir lesdites vaches pourront toujours jours dans l'après-midi les voir traire.
Conditions:—Au-dessous de $200, comptant, au dessus de $200, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
P. S.—M. Auguste Wallez, se retirant de ce genre d'affaires, la vente sera faite sans réserve. 15 nov

MAGASIN DE CIGARES A L'ENCAN.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 18 du courant, à 10 heures 1/2, dans le magasin de Cigares de M. Cochrane, rue St. Charles, No. 4, près la rue du Canal, le stock entier du dit magasin, se composant d'environ 30,000 de Cigares des marques les plus renommées, et les installations se composant de vitrines élégantes, comptoir de vente, &c. &c. Le bail du dit magasin jusqu'au 1er novembre 1846, à raison de $50 par mois, sera vendu avec les installations.
Il sera exigé bonne et valable sécurité pour la somme non payée des loyers jusqu'à l'expiration du dit bail, et le même formalité sera exigée, pour le paiement du loyer chaque mois.
Conditions—Pour l'installation, 90 jours de crédit. Le stock, au dessous de $300 comptant, et $300 et au dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Pour plus de détails, s'adresser à
BEARD, CALHOUN & Co,
13 nov 8, Arcade de Banks.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES POUR CLORE UNE SOCIETE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
BUREAU No. 8, ARCADE DE BANKS

IL sera vendu à l'encan jeudi, 20 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, par consentement des parties, et pour clore une société, les PROPRIÉTÉS suivantes, situées dans les meilleures positions de la 2me Municipalité, savoir:

1o. QUATRE LOTS DE TERRE joints ensemble, situés rue Tchoupitoulas, 2me Municipalité, comme suit: Le lot No. 2, mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Thérèse, sur 110 pieds de profondeur, formant un carré long régulier. Les lots Nos. 3 et 4, adjacents au No. 2, et mesurant 27 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5, forme l'encoignure de la rue Thérèse et mesure 36 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 110 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 4, 11 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Thérèse, et 17 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

2o. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Camp, Estelle et Melicerte, mesurant 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur. Le dit lot est joint à sa maison en briques dernièrement bâtie par M. Hale.

3o. UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 46 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue des Nonnes, entre les rues des Religieuses et Tchoupitoulas, 107 pieds de profondeur sur la ligne avoisinant la rue des Religieuses, 6 pieds 2 pouces sur la ligne avoisinant la rue Tchoupitoulas et 36 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est maintenant occupé par M. Fonteret, marchand de merrains.

4o. TROIS LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus sous le nom de tannerie de Lafayette. Ces dits lots mesurent ensemble, 84 pieds 8 pouces de face à la rue Apollo, entre les rues Tivoli et ... Gautier, ... paroisse de Jefferson, sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, maintenant loués à M. ... dans à raison de $600 par an.

5o. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas, mesurant 50 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Camp, Erato et Thalie, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Prytanée, sur 133 pieds de profondeur, avec allée dans le fond de 7 pieds 10 pouces et 5 lignes 1/2.

7o. UN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Apollo. Ledit lot forme l'encoignure des rues Apollo et Thalie et mesure 19 pieds de face à la rue Apollo, sur 123 pieds de profondeur et face à la rue Thalie, avec droit à l'allée dans la profondeur allant vers la rue Thalie. Cette maison est maintenant occupée et louée à raison de $50 par mois.

8o. QUATRE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollo, Clio et Erato, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Melicerte, Calliope et Clio, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur, avec le droit à une allée dans le fond.

10. DEUX LOTS DE TERRE, au coin de l'Ange, entre celles du Cirque, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue du Cirque, sur 100 pieds de profondeur, avec le droit à une allée dans le fond, formant le coin de la rue Girod.

11. DEUX LOTS DE TERRE touchant l'un à l'autre dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Girod et Basin, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 126 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

12. UN LOT DE TERRE avec une Maison située dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Magdeleine et St Adelaïde, mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, sur 128 pieds de profondeur. La maison est actuellement louée à un bon locataire.

13. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Baronne, Phillipa, Julie et Promenade des Tribans, mesurant chacun à savoir: Le lot No. 77 à 24 pieds de face à la rue Baronne, sur 137 pieds 3 pouces sur une allée de quarante pieds ouvrant en lignes parallèles, et 24 pieds dans le fond, sur lequel est maintenant une. [illegible] mesurée pour le lot No. 72.

14. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Religieuses des rues St. Jacques et St. Jean Baptiste. Le dit lot mesure 35 pieds à 10 pieds des Religieuses, sur 90 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, consistant en une maison à un étage ayant quatre appartements, une cuisine à deux étages à deux pièces, et un puits, citerne, etc. etc.

15. UN LOT DE TERRE dans le faubourg Plaisance, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Tcardano, entre celles de Marengo et Levée, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

CONDITIONS. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite, sous le No. 2, assumera le paiement de cinq billets des commissaires, $873 75 le 12 janvier 1846, $873 75 le 12 juillet 1846, $873 75 le 12 janvier 1847, $873 75 le 12 juillet 1847, $873 75 le 12 janvier 1848, la balance au comptant. Pour le lot No. 3, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $873 75 chacun comme ci-dessus, et la balance comptant. Pour le lot No. 4, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $681 25 chaque, comme ci-dessus. Pour le lot No. 5, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $289 00 chaque, dus comme ci-dessus, la balance au comptant.

Pour la propriété secondement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $685 chaque, dus le 12 mars 1846, le 23 novembre 1846 et le 23 mai 1847, la balance au comptant.

Pour la propriété troisièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété quatrièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété cinquièmement décrite, la réversion du paiement de trois billets pour $350 25 chaque, dus le 2 mai 1846, le 27 novembre 1846 et le 20 mai 1846, la balance au comptant.

Pour la propriété sixièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $275 $305 chaque, dus le 27 mars 1846, le 27 novembre 1846 et le 27 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété septièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés.

Pour la propriété huitièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété neuvièmement décrite un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété dixièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété onzièmement décrite, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété douzièmement décrite un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois, la maison devra être assurée et la police transférée au vendeur.

Pour la propriété treizièmement décrite, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété quatorzièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour la somme de $600 chaque, dus le 17 mai 1846 et le 17 novembre 1846 et la balance un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois. La maison devra être assurée et la police transférée.

Pour la propriété quinzièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Les billets qui ne seraient point payés à maturité porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être clos dix jours après la vente, faute de quoi les propriétés seront revendues à la folle enchère et pour compte des acquéreurs, après deux avis dans un des journaux de cette ville. 5 nov.

OFFICIEL.
NLLE ORLEANS, 31 octobre 1845.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'acte de la Législature intitulé "Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orléans," approuvé le 10 mars 1845, avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues au Bureau du Trésorier de l'Etat, jusqu'au 10 décembre prochain inclusivement, pour la publication pendant l'année entière qui va suivre, de tous les avis désignés dans la première section du dit acte.

Les soumissions doivent être adressées comme suit:
SOUMISSIONS POUR LES AVIS PUBLICS.
A MM. { ROBERT C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. WM. DE BUYS, Trésorier d'Etat.

Un délai de quinze jours, à dater de la dernière insertion du présent avis, est accordé pour faire les dites soumissions et à l'expiration de ce délai, aucune nouvelle soumission ne sera reçue, et il ne pourra non plus changer la nature de la soumission qu'il aura faite.

(Pour plus amples détails, voir les actes de 1843, pages 34 et 35.)
WM DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.
12 nov—17,21,25,29, 3dec

47,000 SANGSUES.

LE soussigné vient de recevoir par le Nashville, son assortiment régulier de sangsues Hongroises, qu'il offre de vendre au public aux plus bas prix réduits, auxquels ils les vengéant autrefois.

A cause de la mortalité qui a complètement détruit ma dernière importation, j'ai été dépourvu de cet article pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Cette circonstance a été la cause que des sangsues espagnoles très inférieures, ont été vendues à des prix exhorbitants.

Je serai dorénavant régulièrement pourvu de Sangsues de première qualité, que je donnerai aux prix que j'ai établi et pour que j'ai entrepris d'en détruire le monopole.
J. B. BUSCONI.

No 187, Chartres, encoignure St Pierre, et No 48, St Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Pour la convenance de mes habitués de la troisième municipalité, j'ai établi un dépôt chez M. P. Martin, pharmacien, encoignure Hôpital et Vieille Levée. 20 nov

SANGSUES.

VINGT MILLE SANGSUES Hongroises et Suédoises reçues par le navire Susan Drew, du Havre, à vendre aux prix de CINQ, DIX et QUINZE cents pièce, à l'entrepôt général rue Esplanade encoignure Chamalvo, No 26, continuation de la rue Royale.

Le même entrepôt a reçu DIX MILLE sangsues Espagnoles par le brick Tris, de la Havane, qu'il vendra de CINQ à DIX cents pièce.

Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. P SOUBIRAN. 10 n

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages un lot de superbes Sangsues, à vendre au dépôt-général, rue du Quartier No 46, près l'hôtel des Monnaies.
RENAUD PETITJEAN.

On trouvera également dans le même établissement, des eaux minérales, garanties première qualité, approuvées par la société chirurgico-médicale, séance du 20 août 1844.
10 nov

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de CHARBON DE TERRE, au coin des rues Julia et Commerce, et au No. 163, rue St. Louis.

On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de B. Brocker & Co., No. 17 rue du Camp, elles seront promptement exécutées. 11 nov—6

CHARBON Cannel—En débarquement et en vente en lots convenables aux acheteurs par
W. L. THOMPSON & Co.
11 nov—6 coin Commerce et Julie

CHARBON—Les soussignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité, qu'ils livreront promptement et à des prix modérés, pour du comptant, s'adresser à leur bureau, rue Conti, No 44, à leur dépôt, rue des Ramparts, No 67, chez D. B. Macarty, rue Bourbon, No 260, ou chez F. P. Bucougé, No 28, rue de Chartres.
1 oct B. & A. SOULIE.